



## 16ème législature

<b>Question N° :</b> <b>7599</b>	De <b>M. Pierre Morel-À-L'Huissier</b> ( Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires - Lozère )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Santé et prévention		<b>Ministère attributaire</b> > Santé et prévention
<b>Rubrique</b> > professions de santé	<b>Tête d'analyse</b> > Situation salariale des aides-soignants et infirmiers	<b>Analyse</b> > Situation salariale des aides-soignants et infirmiers.
Question publiée au JO le : <b>25/04/2023</b> Date de changement d'attribution : <b>16/04/2024</b> Date de signalement : <b>12/03/2024</b> Question retirée le : <b>11/06/2024</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Pierre Morel-À-L'Huissier appelle l'attention de M. le ministre de la santé et de la prévention sur la hiérarchie salariale intéressant les aides-soignants et infirmiers ou infirmières, notamment dans les EHPAD. Ces personnels diplômés subissent depuis plusieurs années un tassement de leur niveau de rémunération qui conduit à rendre moins attractif ce type d'emploi tant dans les EHPAD (privés ou publics) que dans les hôpitaux. À cela s'ajoute que la prime Ségur ne s'applique pas à tous les établissements. Il lui demande en conséquence s'il est envisagé une revalorisation globale de la grille salariale des AS et infirmiers ou infirmières dans un court terme.